



Compte rendu de l'Assemblée Générale Annuelle de la section tir à l'arc du CSG

Destinataires :

Les membres de la section tir à l'arc de l'année 2024 - 2025

Port Jérôme sur Seine, le 6 juin 2025

Membres en 2025 - 2026 :

Membre		Statut	Représentation
Mélanie A.	Présent(e)		
Dominique B.	Présent(e)	Trésorière Adjointe	
Philippe B.	Présent(e)		
Hervé B.	Représenté(e)		représenté(e) par Thierry M.
Gilles B.	Présent(e)		
Amélie B.	Présent(e)		
Majda B.	Absent(e)		
Liam B.	Absent(e)		
Arnaud B.	Présent(e)		
Kelyan C.	Absent(e)		
Aurelie C.	Représenté(e)		représenté(e) par Thierry M.
Alexis C.	Présent(e)		
Patrice C.	Excusé(e)		
Céane C.	Absent(e)		
Thomas D.	Absent(e)		
Fabrice D.	Présent(e)		
Lucie D.	Représenté(e)		représenté(e) par Fabrice D.
Cédric E.	Représenté(e)		représenté(e) par Patrice R.
Charlène F.	Absent(e)		
Cécile F.	Présent(e)		
Quentin F.	Absent(e)		
Rodrigue G.	Représenté(e)		représenté(e) par Bénédicte S.
Titouan G.	Absent(e)		
Caroline G.	Représenté(e)		représenté(e) par Sylvain G.
Sylvain G.	Présent(e)	Secrétaire	

Membre		Statut	Représentation
Nathys H.	Absent(e)		
Léa H.	Présent(e)		
Tiago L.	Représenté(e)		représenté(e) par Thierry M.
François Xavier L.	Absent(e)		
Sabrina L.	Absent(e)		
Eloïse L.	Présent(e)	Secrétaire adjointe	
Damien L.	Absent(e)		
François L.	Excusé(e)		
Cédric M.	Représenté(e)		représenté(e) par Sylvain G.
Léo M.	Présent(e)		
Thierry M.	Présent(e)	Entraîneur	
Nicolas M.	Présent(e)	Président Adjoint	
Pascal M.	Absent(e)		
Romane M.	Absent(e)		
Sébastien M.	Absent(e)		
Maxence P.	Représenté(e)		représenté(e) par Sylvain G.
Stéphane P.	Représenté(e)		représenté(e) par Sylvain G.
Aydan R.	Absent(e)		
Anthony R.	Présent(e)	Président	
Patrice R.	Présent(e)		
Katelyne R.	Représenté(e)		représenté(e) par Thierry M.
Bénédicte S.	Présent(e)	Trésorière	
Romane S.	Présent(e)		
Alexandre S.	Excusé(e)		
Claude S.	Présent(e)		
Tom S.	Absent(e)		
Killian T.	Représenté(e)		représenté(e) par Thierry M.
Nathan T.	Absent(e)		
Anaïs V.	Absent(e)		

Les sujets abordés :

Identité de l'association	4
Recensement des votants	4
Rapport moral	4
Bilan financier	4
Election des membres du bureau	4
Tarifs des licences 2025 - 2026	5
Forfait location matériel	6
Remboursement des frais	6
Pré filières	6

Départementales	6
Régionales	6
Les frais remboursés	6
Inscriptions au concours	7
Evénements	7
Sport en fête	7
Fête médiévale	7
Concours en salle du club	7
Subventions Projets Sportifs	8
Intervention USEP	8
Demande de matériel	9
Qui fait quoi ?	9
Reprise des entraînements en salle pour l'année 2025 - 2026	9
Rappels des contacts	10
Questions diverses	10
Remise des récompenses	10
Annexes	12
Annexe 1 - Rapport moral	12
Annexe 2 - Bilan financier 2024 - 2025 (au 06/06/2025)	13
Annexe 3 - Les frais remboursés	15
Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques	16
Annexe 5 - Les postes du club	18
Annexe 6 - Dossier d'inscription	19
Annexe 7 - Feuilles d'émargement	20
Annexe 8 - Les pouvoirs	24

Début de l'assemblée générale de la section tir à l'arc du CSG

à 18 h 30 le 6 juin 2025.

Présence de la Mairie de Port Jérôme sur Seine, représentée par Arnaud BRACHAIS.

Identité de l'association

Le présent document transcrit la réunion d'assemblée générale annuelle de l'association sportive du Club Sportif de Gravenchon section tir à l'arc dont le siège social est situé "place de marronniers BP13 76330 Port Jérôme Sur Seine France".

Recensement des votants

Excusés	Absents	Présents	Représentés	Votants
3	19	20	12	32

L'association comporte 54 membres à ce jour. Le quorum de la moitié des membres de l'association plus 1 (28 votants) est atteint avec 32 votants à cette Assemblée Générale.

Suite à la demande du président sur le choix du moyen d'expression des votes, tous les votes seront exprimés à main levée sauf précision lors de l'expression du vote.

Rapport moral

Le rapport moral est lisible en [Annexe 1 - Rapport moral](#)

Bilan financier

Le bilan financier 2024-2025 est lisible [Annexe 2 - Bilan financier 2024 - 2025](#)

Résultat du vote (à main levée) du bilan financier 2024 - 2025 :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
32	0	0

Election des membres du bureau

Suite à la fin de mandat des membres du bureau suivants, de nouvelles élections sont organisées :

- Président Anthony Rioult et Président adjoint Nicolas METOT
- Trésorière Bénédicte SABLIN
- Secrétaire adjointe Eloïse LEROI

Résultat du vote (à main levée) des élections du bureau :

Au poste de	fin de mandat	s'est présenté.e	a été élu.e	Nbre vote
Président(e)	Anthony R.	Anthony R.	Président	31 (1 abstention)
Président(e) adjoint(e)	Nicolas M.	Nicolas M.	Président Adjoint	32
Trésorier(e)	Bénédicte S.	Bénédicte S.	Trésorière	32
Trésorier(e) adjoint(e)				
Secrétaire				
Secrétaire adjoint(e)	Éloïse L.	Éloïse L.	Secrétaire adjointe	32

Le bureau 2025 - 2026 sera donc composé de :

- Anthony RIOULT comme Président et Nicolas METOT comme Président adjoint
- Bénédicte SABLIN comme Trésorière et Dominique BEAUNE comme Trésorière adjointe
- Sylvain GRIPPON comme secrétaire et Eloïse LEROI comme secrétaire adjointe

Tarifs des licences 2025 - 2026

Pour rappel, voici le montant des licences de l'année précédente 2024 - 2025 :

Type de catégorie	Adultes - Compétition	Adultes - Club	Adultes - Sans pratique	Jeunes	Poussins	Convention Handisport	Convention Handisport	Découverte
	(A)	(L)	(E)	(J)	(P)	(H)-F.F.H.	(H)-F.F.S.A	(30/03 au 31/08/2025)
Tarif	110,00 €	95,00 €	37,00 €	73,00 €	59,00 €	24,00 €	25,00 €	23,00 €

Suite à une augmentation de la part du Comité Départemental, le montant des licences n'étaient plus arrondi à l'euro près. Pour faciliter la comptabilité, le bureau a proposé d'arrondir chaque montant à l'euro supérieur.

Type de catégorie	Adultes - Compétition	Adultes - Club	Adultes - Sans pratique	Jeunes	Poussins	Convention Handisport	Convention Handisport	Découverte
	(A)	(L)	(E)	(J)	(P)	(H)-F.F.H.	(H)-F.F.S.A	(30/03 au 31/08/2025)
Augmentation du CD76	1,50 €	1,50 €	0,00 €	0,75 €	0,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation CSG	0,50 €	0,50 €	0,00 €	1,25 €	0,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarif 2025 - 2026	112,00 €	97,00 €	37,00 €	75,00 €	60,00 €	25,00 €	25,00 €	23,00 €

Résultat du vote (à main levée) du montant des licences 2025 - 2026 :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
31	1	0

Avec les commentaires :

“On est pas d'accord sur l'augmentation imposée par le CD76 et les actions proposées pour cette augmentation.”

Forfait location matériel

Suite à différents problèmes de dotation de matériels, le bureau souhaiterait mettre en place, à partir de la rentrée 2025 - 2026, un forfait location matériel pour les archers qui n'ont pas de matériel personnel comprenant la location d'une palette, d'un carquois, d'un protège bras, d'un plastron et de 8 flèches adaptées, pour un montant de 20 € par an.

Cette somme nous permettrait de remettre en état le matériel endommagé voir son éventuel remplacement.

Résultat du vote (à main levée) de la mise en oeuvre du Forfait location matériel pour la saison 2025 - 2026 :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
26	2	4

Remboursement des frais

Pré filières

Départementales

Les parents fourniront au club le chèque de caution demandé par le Comité Départemental. Le chèque d'inscription émis par le club ainsi que le précédent chèque de caution sera envoyé par le club au Comité Départemental.

Régionales

Les parents fourniront au club le chèque de caution demandé par le Comité Régional. Le chèque d'inscription émis par le club ainsi que le précédent chèque de caution sera envoyé par le club au Comité Régional.

Les frais remboursés

Afin d'éviter les interrogations sur ce qui est ou non remboursé, un tableau définissant les frais remboursés applicables à partir du 1er septembre 2023 a été présenté. Il est lisible en [Annexe 3 - Les frais remboursés](#) et sera mis à disposition des licenciés sur le site internet. De même pour les frais kilométriques, qui n'ont pas évolué cette année, lisible en [Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques](#).

Les tableaux en question sont visible en cliquant sur les liens suivants :

- [Frais remboursés à partir du 1 sept. 2023](#)
- [Frais kilométriques à partir du 1 sept. 2022](#)

Inscriptions au concours

Il a été rappelé que, comme précisé lors de la dernière assemblée générale, chaque compétiteur devra s'inscrire auprès du club organisateur, en lui envoyant sa demande d'inscription et le règlement.

Le remboursement se fera chaque mois auprès du trésorier du club via le formulaire de remboursement disponible sur le site

(<https://csg-tiralarc.fr/infos-du-club/les-documents-a-telecharger/> cf *Feuille de remboursement*).

Au vue de la difficulté à organiser les déplacements, le bureau a réfléchi à une solution qui pourrait faciliter le covoiturage, les réservations, la visibilité des concours, la présence d'archers aux sélections du championnat départemental par équipe salle.

(Présentation du tableau utilisé dès la rentrée prochaine pour indiquer les archers présents au concours.).

Les inscriptions aux championnats de France sont libres mais une demande officielle devra être demandée avant l'événement si un accompagnement financier est souhaité.

Evénements

Sport en fête

La ville de Port Jérôme Sur Seine organise comme chaque année une grande fête du sport où chaque section sportive peut permettre à chaque personne qui le souhaite d'essayer le sport de son choix. C'est lors de cet événement que nous recrutons beaucoup de nos membres, principalement des jeunes.

Il nous paraît nécessaire d'y participer pour nous faire connaître et remercier la ville de ces subventions.

Elle se déroulera **le dimanche 31 août 2025** dans la salle Virmontois.



Fête médiévale

La ville de Port Jérôme Sur Seine **n'organise pas cette année** la grande fête médiévale.

Concours en salle du club

Un concours organisé par le club est prévu pour le week-end du **15 et 16 novembre 2025** à la salle Virmontois. Les bonnes volontés seront les bienvenues ...

Des réunions de préparation seront prochainement organisées, nous vous tiendrons informés.



AUJOURD'HUI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

OUI NIDÉ IOU

Subventions Projets Sportifs

L'année prochaine nous souhaitons faire des demandes de subventions auprès de l'Agence National du Sport.

Nous avons cruellement besoin d'aide sur ce sujet, donc si vous avez déjà travaillé sur des dossiers de subventions, des demandes de devis, la réalisation de chantier, n'hésitez pas à nous contacter.



AUJOURD'HUI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

OUI NIDÉ IOU

Intervention USEP

Lors de la réunion de préparation de la Fête du sport, Romain GIMAY (*intervenant sportif de la Mairie de PJ2S*) nous a exposé une demande, au président et au secrétaire, de mettre en place une initiation durant 6 à 7 semaines pour les primaires de PJ2S en passant par notre section.

Après discussions avec les membres du bureau et les entraîneurs, nous proposons :

- de former 10 enfants (*limite du diplôme d'entraîneur Fédéral*) de 9 à 11 ans, tous licenciés de l'USEP,
- d'utiliser la salle Virmontois pour un accès pratique au matériel,
- d'utiliser les créneaux du lundi libérés par le passage en extérieur (*soit après les vacances d'avril*),
- que ce soit l'entraîneur fédéral Sylvain G. qui organise cette formation.

Nous demandons que les caractéristiques (latéralité, tailles, puissance, ...) des jeunes qui participeront à cette formation soient connues dès novembre 2025 pour vérifier que la section tir à l'arc a bien le matériel nécessaire à la bonne organisation de ces séances.

Si du matériel doit être acheté, une demande exceptionnelle sera adressée à la Mairie et au CSG.

Résultat du vote (à main levée) de la mise en oeuvre de l'intervention USEP pour la saison 2025 - 2026 :

Pour	Contre	Ne se prononce pas
32	0	0

Demande de matériel

Subvention d'achat de matériel

Le club peut subventionner l'achat de flèches pour le nouvel archer à qui le club a prêté du matériel. Ceci permettra de rendre l'archer plus responsable de ces flèches et s'il souhaite quitter le club, le club s'engagera à lui racheter avec une décote.

Le montant de la participation à l'achat des flèches est de 20€ une seule fois.

La décote annuelle sera définie en fonction de l'état des flèches.

Qui fait quoi ?

Un tableau recensant les actions du club a été rédigé par Anthony R., ce tableau a été expliqué à l'AG (faute de connexion réseau pour le montrer).

Il permet d'affecter des personnes aux différentes tâches recensées (intendance, mise à jour liste concours, etc...).

Si vous êtes intéressés pour participer à la vie du club, n'hésitez pas à lire la définition des postes en [Annexe 5 - Les postes du club](#) ou à nous contacter directement, nous vous expliquerons les différents postes et leurs tâches.

Si vous souhaitez aider le club, de manière ponctuelle ou sur une période donnée, un listing de toutes nos tâches est disponible, il vous a été envoyé le mercredi 28 mai par mail.

N'hésitez pas à vous faire connaître, nous vous aiderons du mieux que nous pourrons...



Reprise des entraînements en salle pour l'année 2025 - 2026

Pour les licenciés, la reprise des entraînements se fera le :

Lundi 1 sept. 2025 à partir de 17h00 à la salle Virmontois.

Pour les débutants non licenciés, l'accueil se fera à partir du :

Lundi 15 sept. 2025 à 17h00 à la salle Virmontois.

Mise à jour de l'inventaire, un inventaire sera effectué comme tous les ans :

mercredi 10 sept. 2025 à la salle Virmontois.

Pour information, un nouveau dossier d'inscription sera demandé pour tous dès la saison prochaine pour demander ou renouveler une licence.

Ce dossier est lisible en [Annexe 5 - Dossier d'inscription](#)

Rappels des contacts

Il est demandé à tous d'utiliser les adresses mails suivantes pour contacter :

- le président : president@csg-tiralarc.fr
- le trésorier : tresorier@csg-tiralarc.fr
- le secrétariat : secretariat@csg-tiralarc.fr

Ces 3 adresses permettent de mettre en copie des messages les adjoints au cas où le titulaire serait dans l'incapacité de vous répondre.

Questions diverses

Demande d'un entraîneur :

"Est-il possible d'avoir la liste des numéros de téléphone des licenciés, principalement les enfants, pour prévenir les parents d'une fin prématurée d'entraînements (météo par exemple), est-ce que les parents peuvent avoir le numéro de téléphone des entraîneurs pour les contacter en cas d'absence des enfants ?"

Réponse:

Une liste des numéros de téléphone sera accessible aux entraîneurs et leur numéro sera disponible..

Demande d'un(e) licencié(e) :

"Est-il possible d'ouvrir un compte Instagram pour essayer de récupérer des sponsors ?"

Réponse:

Oui, si la gestion de ce compte est sans ajouter de travail pour les membres du bureau.

Demande d'un(e) licencié(e) :

"Est-ce qu'il y a des changements sur les créneaux horaires et leur lieux ?"

Réponse:

Non, les créneaux sont les mêmes ainsi que les lieux.

Remise des récompenses

Le bureau souhaiterait remettre les récompenses pour leur participation au Championnat de France aux archères et archers suivants :

- Saison 2023 / 2024
 - Participation
 - Équipe masculine de DRE au championnat de France par équipe, composée (par ordre alphabétique) de Anthony R., Julien C., Maxence P., Nicolas M. .
 - Nicolas M.pour au championnat de France extérieur individuel en catégorie Senior 1 Homme Arc Classique
- Saison 2024 / 2025
 - Participation

- Anthony R. au championnat de France salle individuel en catégorie Senior 1 Homme Arc Classique
- Romane S. au championnat de France Elite salle individuel en catégorie Femme Arc Poulie
- Alexandre S. au championnat de France Elite salle individuel en catégorie Homme Arc Classique
- Podium
 - Romane S. pour son titre de Vice Championne de France salle individuel en catégorie U18-U21 Femme Arc Poulie

BRAVO À EUX !!

**Fin de l'assemblée générale de la section tir à l'arc du CSG
à 19 h 53 le 6 juin 2025.**

Merci à tous, en espérant vous revoir bientôt sur les pas de tir !
Le bureau.

Le Président, Anthony RIOULT

Annexes

Annexe 1 - Rapport moral

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette Assemblée Générale. Je voudrais commencer par vous remercier de votre présence encore nombreuse ce soir qui témoigne de votre intérêt pour notre club.

C'est avec une grande émotion que je prends la parole aujourd'hui, président de notre club de tir à l'arc depuis 3 ans, nous renouvelons cette année plusieurs mandats, profitons en pour faire un bilan de ces trois années passées à la tête de notre belle équipe.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement, votre enthousiasme et votre esprit de camaraderie.

Ces années ont été riches en succès, mais aussi en moments de partage et de convivialité.

Grâce à notre travail collectif, nous avons réussi à maintenir une ambiance chaleureuse et motivante, essentielle à la progression de chacun.

Nos archers ont brillé sur tous les fronts cette année : de nombreux podiums aux niveaux départemental, régional, national, et même européen.

Ces performances sont le fruit de votre détermination, de votre discipline, et du soutien mutuel que nous avons su cultiver ensemble.

Je suis fier de ce que nous avons accompli, et je suis convaincu que cette dynamique positive continuera à porter notre club vers de nouveaux horizons.

Je souhaite également exprimer notre profonde gratitude à la mairie et au CSG, qui nous ont toujours soutenus et accompagnés dans nos projets.

Leur appui est précieux pour le développement de notre club.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement tous les clubs partenaires, ainsi que les bénévoles et les entraîneurs qui nous ont aidés tout au long de ces années.

Leur collaboration et leur dévouement ont été essentiels à nos succès.

Enfin, je remercie tous les membres, les parents, et chaque archer pour leur engagement et leur passion.

Sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible.

Ce fût 3 belles années en tant que président, Je vous remercie encore pour votre confiance, votre passion, et votre bonne humeur.

Ensemble, continuons à viser toujours plus haut, avec la même passion pour le tir à l'arc. Vive notre club, et longue vie à notre équipe.

Annexe 2 - Bilan financier 2024 - 2025 (au 06/06/2025)

DÉPENSES	Code	Totaux	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jui.	Juil.	Aou.
Achat Boissons/Nourriture (Gouter, Sandwichs)	602330	494,12			434,12	60,00								
Carburant	606140	148,82	148,82											
Petit Equipements Matériels (clés ...)	606300	308,32		301,44	6,88									
Equipement Sportif non revendu(Matériels archerie pour le club)	606310	1373,08		95,00	831,09		396,99	50,00						
Fourniturse Administratives	606400	108,03				44,73					63,30			
Achats equipements destinés à la revente (Tenues Sportives)	607000	635,50				635,50								
Location Véhicule	613530	1647		321,00					1 326,00					
Assurances Licences (0,25€/Licenciés)	616000	0												
Documents Techniques	618300	0												
Dons	623000	0												
Publicité/Annonces	623100	0												
Coupes/Cadeaux	623400	373,56			316,47				57,09					
Prime Sportifs	623800	600										600,00		
Déplacements/Péages (Compétitions, Stages,Ligues ...)	625100	1837,46	248,14		76,74		225,19	104,32	744,30		124,10	314,70		
Restaurants/Repas/Hotel	625600	3238,09	716,65		175,20		26,30	926,55	967,80		352,60	73,00		
Assemblée Générale/Bal/Soirées	625700	0												
Timbres/Téléphone/Internet	626000	0												
Services Bancaires	627500	0												
Licences Payées Fédération	628100	3218,95	441,40	1 989,75	531,60	112,80	95,60			47,80				
Affiliation	628150	35	35,00											
Engagements (Inscriptions Concours)	628200	1344	83,00	35,00	93,00	158,00	270,00	86,00	295,00	215,00	109,00			
Stage Formation	628300	450			50,00	350,00	50,00							
Divers (Liquide pour constitution caisse organisation Ligue)	658000	150			150,00									
Total Dépenses		15961,90												

RECETTES	Code	Totaux	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jui.	Juil.	Aou.
Solde Trésorerie au 31/08/2024	749000	5 158,08												
Remise d'espece	580000	0,00												
Matériel Revendu	707000	338,00			39,00		299,00							
Recettes Organisations Manifestations	708300	1 132,00		639,00	493,00									
Produits Buvettes/Soirées	708800	140,45			140,45									
Subvention CSG	740000	7 980,00						2 000,00		5 980,00				
Conseil Général/Autres Subventions	742000	2 376,00									2 376,00			
Sponsor	743000	0,00												
Billetterie/Entrée Stade	745000	0,00												
Licences Encaissées	756100	3 783,00	2 101,00	1 499,00	110,00					73,00				
Pass'Loisir/Pass 76	756101	450,00		60,00			390,00							
Produits Divers	758000	178,88								178,90				
Engagement		23,00						23,00						
Hébergement	756200	0,00												
Total Recettes		21 559,40												
Solde Trésorerie au 06/06/2025		5 597,48												

Annexe 3 - Les frais remboursés

* un parent ou un adulte responsable de l'archer mineur

	Inscription		Frais kilométrique		Péages		Hébergement		Repas (veille)		Buvette	
	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *	Archer	Parent *
Concours "dominical"	Oui		Oui		Oui		Non	Non	Non	Non	Non	Non
Championnat Départemental	Oui		Oui		Oui		Oui (1)	Oui (1)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Championnat Régional	Oui		Oui		Oui		Oui (1)	Oui (1)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Championnat de France	Oui		Oui		Oui		Oui (2)	Oui (2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Challenge par équipe	Oui		Oui		Oui		Oui (1)(2)	Oui (1)(2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
DR par équipe	Oui		Oui		Oui		Oui (1)(2)	Oui (1)(2)	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)	Oui (4)
Formation	Oui (5)		Oui (5)		Oui (5)		Oui (1)(5)	Oui (1)(5)	Oui (3)(5)	Oui (3)(5)	Oui (4)(5)	Oui (4)(5)
Pré filière Départementale	Oui		Oui		Oui							
Pré filière Régionale	Oui		Oui		Oui							
Réunion CSG		Oui	Oui									
Réunion Comité Départemental		Oui	Oui									
Réunion Comité Régional		Oui	Oui									
Les inscriptions sont remboursées à hauteur de 11 inscriptions dans l'année de la licence (hors Championnat Départemental, Régionaux, France, Challenge par équipe ou DR).		Les frais kilométriques sont calculés dans le tableau "Frais Kilométriques" en fonction du nombre d'archer transportés. Le parent ne peut être considéré comme archer que s'il tire lui-même, ou qu'il a été désigné coach par un membre du bureau ou par l'entraîneur pour cet événement.		Les péages sont remboursés sur présentation des tickets ou facture..		L'hôtel sera remboursé si le greffe est avant 9h sur le mandat et que le temps de trajet (voir tableau "Frais Kilométriques") est supérieur ou égal à 1h30. Le remboursement sera sur facture avec un plafond de : - (1) 55 € / archer et 55€ pour l'accompagnant d'un archer mineur. - (2) 80 € / archer et 55€ pour l'accompagnant d'un archer mineur.		(3) Le repas de la veille du concours sera remboursé si le greffe est avant 9h sur le mandat et que le temps de trajet (voir tableau "Frais Kilométriques") est supérieur ou égal à 1h30. Le remboursement sera sur facture avec un plafond de 15 € / archer et 15€ pour l'accompagnant d'un archer mineur par repas. Les frais de restauration sont cumulables pour plusieurs repas.		(4) Un compte sera ouvert par une personne du bureau ou désignée par le bureau. Cette personne sera en charge de payer la note liée à ce "compte ouvert" en échange d'une facture. Cette personne transmettra au trésorier cette facture pour être remboursée personnellement.		
(5) Les frais engagés par un licencié pour suivre une formation seront intégralement remboursés par le club si le licencié formé utilise cette formation pour le club pendant une durée de 3 ans (qui peuvent être étalés sur une durée de 5 ans).												

Annexe 4 - Montant des remboursements kilométriques

Tarif du remboursement kilométrique

A appliquer lors des déplacements à partir du 1 sept. 2022

Base de remboursement : pour les compétitions 0.05€ / km pour le 1er archer transporté, 0.115€ / km pour le 2nd, 0.195€ pour le 3ème, 0.29€ pour le 4ème. Pour les encadrants et dirigeants 0,183€ / km.

Calcul de la distance : Par le site <https://www.viamichelin.fr/>, en prenant le "Foyer des sports place des marronniers à Notre Dame de Gravenchon" comme point de départ et le nom de la ville comme point d'arrivée. Cette distance sera multipliée par 2 pour l'aller/retour.

Calcul de la durée : Par le site <https://www.viamichelin.fr/>, en prenant le "Foyer des sports place des marronniers à Notre Dame de Gravenchon" comme point de départ et le nom de la ville comme point d'arrivée, et départ un dimanche matin "normal" à 7h00. Ce temps est arrondi au 5min les plus proches.

DESTINATION	KMS	DURÉE	1 ARCHER	2 ARCHERS	3 ARCHERS	4 ET PLUS	ENCADREMENT
AGNEAUX (50)	318	2h10	15,90€	36,57€	62,01€	92,22€	58,19€
ALENÇON (61)	314	2h00	15,70€	36,11€	61,23€	91,06€	57,46€
AMFREVILLE (14)	174	1h15	8,70€	20,01€	33,93€	50,46€	31,84€
AMFREVILLE LA MIVOIE (76)	158	0h55	7,90€	18,17€	30,81€	45,82€	28,91€
ARGENCES (14)	172	1h15	8,60€	19,78€	33,54€	49,88€	31,48€
ARGENTAN (61)	294	1h45	14,70€	33,81€	57,33€	85,26€	53,80€
AUFFAY (76)	110	0h55	5,50€	12,65€	21,45€	31,90€	20,13€
AUMALE (76)	224	1h15	11,20€	25,76€	43,68€	64,96€	40,99€
AVRANCHES (50)	398	2h10	19,90€	45,77€	77,61€	115,42€	72,83€
BANVOU (61)	330	2h15	16,50€	37,95€	64,35€	95,70€	60,39€
BAYEUX (14)	250	1h35	12,50€	28,75€	48,75€	72,50€	45,75€
BEAUMONT LE ROGER (27)	138	1h10	6,90€	15,87€	26,91€	40,02€	25,25€
BERNAY (27)	136	1h10	6,80€	15,64€	26,52€	39,44€	24,89€
BIHOREL (76)	124	1h00	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€
BRACQUEMONT (76)	164	1h15	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
BRÉHAL (50)	402	2h20	20,10€	46,23€	78,39€	116,58€	73,57€
CABOURG (14)	160	1h05	8,00€	18,40€	31,20€	46,40€	29,28€
CAEN (14)	192	1h15	9,60€	22,08€	37,44€	55,68€	35,14€
CARPIQUET (14)	206	1h20	10,30€	23,69€	40,17€	59,74€	37,70€
CHERBOURG (50)	436	2h40	21,80€	50,14€	85,02€	126,44€	79,79€
CONCHE EN OUCHE (27)	184	1h30	9,20€	21,16€	35,88€	53,36€	33,67€
CONDE / NOIREAU (14)	280	1h50	14,00€	32,20€	54,60€	81,20€	51,24€
COURSEULLES / MER (14)	228	1h30	11,40€	26,22€	44,46€	66,12€	41,72€
COUTANCES (50)	392	2h20	19,60€	45,08€	76,44€	113,68€	71,74€
DOMFRONT (61)	344	2h30	17,20€	39,56€	67,08€	99,76€	62,95€
EPOUVILLE (76)	68	0h35	3,40€	7,82€	13,26€	19,72€	12,44€
EVREUX (27)	212	1h15	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
FALAISE (50)	218	1h35	10,90€	25,07€	42,51€	63,22€	39,89€
FÉCAMP (76)	76	0h40	3,80€	8,74€	14,82€	22,04€	13,91€
FLERS (61)	304	2h05	15,20€	34,96€	59,28€	88,16€	55,63€
FONTENAY LE MARMION (14)	206	1h20	10,30€	23,69€	40,17€	59,74€	37,70€
GAILLON (27)	200	1h05	10,00€	23,00€	39,00€	58,00€	36,60€
GISORS (27)	258	1h55	12,90€	29,67€	50,31€	74,82€	47,21€
GRAND COURONNE (76)	124	0h45	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€

GRANVILLE (50)	406	2h25	20,30€	46,69€	79,17€	117,74€	74,30€
HEROUVILLE ST CLAIR (14)	192	1h15	9,60€	22,08€	37,44€	55,68€	35,14€
HOULGATE (14)	146	1h05	7,30€	16,79€	28,47€	42,34€	26,72€
INCARVILLE (27)	164	0h55	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
LE GRAND QUEVILLY (76)	144	0h50	7,20€	16,56€	28,08€	41,76€	26,35€
LE HAVRE (76)	78	0h35	3,90€	8,97€	15,21€	22,62€	14,27€
LE NEUBOURG (27)	148	1h05	7,40€	17,02€	28,86€	42,92€	27,08€
LE THUIT SIGNOL (27)	126	0h55	6,30€	14,49€	24,57€	36,54€	23,06€
LES ANDELYS (27)	212	1h20	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
LES PIEUX (50)	452	2h50	22,60€	51,98€	88,14€	131,08€	82,72€
LOUVIERS (27)	168	0h55	8,40€	19,32€	32,76€	48,72€	30,74€
LUNERAY (76)	106	1h00	5,30€	12,19€	20,67€	30,74€	19,40€
MERVILLE (14)	170	1h10	8,50€	19,55€	33,15€	49,30€	31,11€
MONTEBOURG (50)	382	2h15	19,10€	43,93€	74,49€	110,78€	69,91€
MONTIVILLIERS (76)	76	0h30	3,80€	8,74€	14,82€	22,04€	13,91€
MONT ST AIGNAN (76)	98	1h00	4,90€	11,27€	19,11€	28,42€	17,93€
MORTAGNE AU PERCHE (61)	302	2h10	15,10€	34,73€	58,89€	87,58€	55,27€
NEUFCHÂTEL EN BRAY (76)	172	1h00	8,60€	19,78€	33,54€	49,88€	31,48€
NOTRE DAME DE GRAVENCHON (76)	0	0h00	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
OFFRANVILLE (76)	142	1h05	7,10€	16,33€	27,69€	41,18€	25,99€
OUISTREHAM (14)	190	1h20	9,50€	21,85€	37,05€	55,10€	34,77€
PAVILLY (76)	84	0h45	4,20€	9,66€	16,38€	24,36€	15,37€
PETIT COURONNE (76)	138	0h50	6,90€	15,87€	26,91€	40,02€	25,25€
PONT AUDEMER (27)	70	0h35	3,50€	8,05€	13,65€	20,30€	12,81€
PONT ST PIERRE (27)	174	1h05	8,70€	20,01€	33,93€	50,46€	31,84€
PREAUX (76)	140	1h10	7,00€	16,10€	27,30€	40,60€	25,62€
RAI (61)	234	1h55	11,70€	26,91€	45,63€	67,86€	42,82€
ROUEN (76)	120	1h00	6,00€	13,80€	23,40€	34,80€	21,96€
SÉES (61)	270	1h45	13,50€	31,05€	52,65€	78,30€	49,41€
ST AUBIN LES ELBEUF (76)	140	0h55	7,00€	16,10€	27,30€	40,60€	25,62€
ST HILAIRE DU HARCOUET (50)	422	2h30	21,10€	48,53€	82,29€	122,38€	77,23€
ST JEAN LE BLANC (14)	272	1h50	13,60€	31,28€	53,04€	78,88€	49,78€
ST LO (50)	314	2h05	15,70€	36,11€	61,23€	91,06€	57,46€
ST MARTIN EN CAMPAGNE (76)	176	1h20	8,80€	20,24€	34,32€	51,04€	32,21€
ST NICOLAS D'ALIERMONT (76)	164	1h20	8,20€	18,86€	31,98€	47,56€	30,01€
ST PIERRE / DIVES (14)	178	1h15	8,90€	20,47€	34,71€	51,62€	32,57€
ST ROMAIN DE COLBOSC (76)	40	0h25	2,00€	4,60€	7,80€	11,60€	7,32€
ST SEBASTIEN DE MORSENT (27)	222	1h20	11,10€	25,53€	43,29€	64,38€	40,63€
ST VALERY EN CAUX (76)	96	0h50	4,80€	11,04€	18,72€	27,84€	17,57€
SOTTEVILLE (76)	124	1h00	6,20€	14,26€	24,18€	35,96€	22,69€
VERNON (27)	230	1h15	11,50€	26,45€	44,85€	66,70€	42,09€
VERSION (14)	212	1h20	10,60€	24,38€	41,34€	61,48€	38,80€
VIEUX ROUEN SUR BRESLE (76)	228	1h25	11,40€	26,22€	44,46€	66,12€	41,72€
VILLEDIEU LES POÊLES (50)	352	1h55	17,60€	40,48€	68,64€	102,08€	64,42€
VILLERS / MER (14)	130	1h00	6,50€	14,95€	25,35€	37,70€	23,79€
YERVILLE (76)	72	0h35	3,60€	8,28€	14,04€	20,88€	13,18€
YVETOT (76)	46	0h25	2,30€	5,29€	8,97€	13,34€	8,42€

Annexe 5 - Les postes du club

Définition des postes	
Membres Élus	
Président	Il est responsable de ce qui se passe au sein du club et représente le club dans les instances extérieures au club (Assemblées Générales du CSG, du Département, de la Région, réunion de la ville et du CSG).
Vice Président	Il assure le remplacement du Président dans ses fonctions.
Trésorier	Il assure le suivi de la comptabilité du club et doit rester en relation avec le trésorier du CSG. Il délivre les chèques de remboursement des notes de frais des licenciés en s'assurant que celles-ci respectent les règles établies dans le règlement intérieur.
Trésorier adjoint	Il assure le remplacement du Trésorier dans ses fonctions.
Secrétaire	Il assure le suivi de la documentation administrative du club (Compte rendu des AG, des réunions internes), il gère les échanges avec les instances extérieures. Il assure la cohérence des informations fournies à la FFTA. Il gère les labellisations du club.
Secrétaire adjoint	Il assure le remplacement du Secrétaire dans ses fonctions.
Postes nécessitant un diplôme	
Entraîneur	
Entraîneur formation	
Postes bénévoles	
Gestionnaire Concours	Il crée et tient à jour un calendrier des concours et championnats. Il communique aux licenciés les différents mandats dès leur émission.
Gestionnaire Matériel	Il assure le suivi du matériel lié au tir à l'arc. Il gère dans un document tenu à jour le suivi des prêts, et leurs retours. Il peut demander le remplacement de matériel vétuste auprès du bureau.
Gestionnaire Communication	Il diffuse les informations aux licenciés et anime les réseaux sociaux (Facebook, Discord) ainsi que le site du CSG. Il peut aussi gérer la communication auprès des médias extérieurs (services com de la ville, journaux locaux, radio, etc).
Intendant	Il assure le suivi des "actifs" du club (boisson, matériels autre que lié au tir à l'arc). Il peut demander l'achat de nouvel "actif" pour assurer les stocks.
Gestionnaire événement	Il propose et assure le suivi des événements internes, comme par exemple des challenges, concours, sorties extérieures, repas, etc.

Annexe 6 - Dossier d'inscription

Tarifs des licences (du 1er sept 20... - au 31 août 20...)	
Adulte compétition (Pour les plus de 21 ans, 11 inscriptions remboursées au concours par an)	112,00 €
Adulte club (Pour les plus de 21 ans, pas de compétitions possibles)	97,00 €
Adulte sans pratique (Pour les plus de 21 ans, uniquement pour des bénévoles sans pratique du tir à l'arc)	37,00 €
Jeune (Pour les plus de 11 ans et moins de 21 ans au 1er sept.)	75,00 €
Poussin (Pour les moins de 11 ans au 1er sept.)	60,00 €
UNSS (Pour les plus de 21 ans, 11 inscriptions remboursées au concours par an)	25,00 €
Handisport (Pour les plus de 21 ans, 11 inscriptions remboursées au concours par an)	25,00 €
Découverte (du 01/03 au 31/08) (Pour les personnes qui souhaitent découvrir le tir à l'arc à partir du 1er mars)	23,00 €
Forfait location matériel	20,00 €

Aides acceptées jusqu'au 30 nov. 20..



☐ Chèque Sport de PJ2S

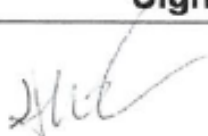
☐ Aide de CE

☐ Demande de justificatif pour CE

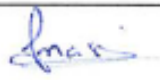
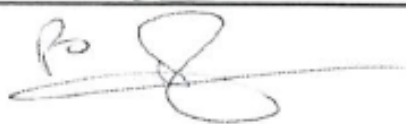
Dossier d'inscription 20... - 20...			
Récapitulatif (à remplir par le bureau)	Oui	Non	Sans objet
Informations du futur licencié remplies et confirmées			
A répondu au questionnaire de santé ou a fourni un certificat médical			
A fourni le chèque (Tarif licence moins montant aides)			
A fourni le chèque des aides (Montant des aides)			

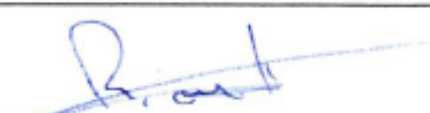
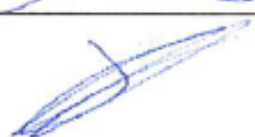
Informations du futur licencié (à remplir par le licencié ou le tuteur)			
Nom		Prénom	
Date de naissance		n° téléphone	
Ville de naissance		Département	
Adresse mail			
Adresse postale			
Ville		Code postal	
Licence demandée	PMR ☐ PSH ☐ TND ☐		
Informations du tuteur légal si le futur licencié est mineur			
Nom		Prénom	
Lien avec le mineur		n° téléphone	
Adresse mail			
Adresse postale			
Ville		Code postal	

Annexe 7 - Feuilles d'émargement

N° Licence	Nom Prénom	Signature
0014416V	AUCHER Mélanie	
0034466N	BEAUNE Dominique	
0026151A	BEAUNE Philippe	
0058396Z	BELLENGER Hervé	 T.4
0758381C	BELLIOT Gilles	
0679312H	BLONDEL Amélie	
1019363Z	BOUJEMAAOUI Majda	
1050204E	BOUSSEUL BENJOUE Liam	
0403470E	BRACHAIS Arnaud	
1036384Q	CAMUS Kelyan	
0609443N	CARLIER Aurelie	 T.M
0821365N	CHAINIER Alexis	
0060034E	CHARLET Patrice	
1022059R	COGNARD Céane	

N° Licence	Nom Prénom	Signature
1052795V	DEVEAUX Thomas	
1031689B	DOUTRELEAU Fabrice	
0045892H	DOUTRELEAU Lucie	 Représentée par Doutreleau Fabrice
0055027M	EDET Cédric	 Représenté par Fabrice Doutreleau
1053851L	FERRIC Charlene	
1053851L	FERRIC Charlene	
1017675B	FRANEY Cécile	
1053852M	FREBOURG Quentin	
1053852M	FREBOURG Quentin	
0359824N	GEYRE Rodrigue	Représenté par Benedicti SABU 
1023679Z	GOURLAOUEN Titouan	
0986665M	GRAINDOR-GOMONT Caroline	Représentée par Sylvain GRIPPON 
0933783G	GRIPPON Sylvain	
1018557Z	HERANVAL Nathys	

N° Licence	Nom Prénom	Signature
0031458U	HOLVECK Léa	 F. Nasi médecin
1048208K	LELIEVRE Tiago	 J M
0630614A	LEONARD François Xavier	
1036365X	LEONARD Sabrina	
0698110R	LEROI Eloïse	
1042754Q	LEROY Damien	
0831859V	LIANDRAT François	
0312251D	MAHIEU Cédric	Représenté par Sylvain GRIPPON 
1053582C	MARCHAND Léo	
0255552Z	MARY Thierry	
0674898K	METOT Nicolas	
0796353B	MIDAVAIN Pascal	
1042764A	MORENO Romane	
1042761X	MORENO Sébastien	

N° Licence	Nom Prénom	Signature
0929334W	POLLET Maxence	Représenté par Sylvain GRIPPOU 
0977037X	POLLET Stéphane	Représenté par Sylvain GRIPPOU 
1036351J	RAZGALLAH Aydan	
0403464Y	RIOULT Anthony	
0410438D	RIOULT Patrice	
0048618W	ROGER Katelyne	 T.M.
0979203B	SABLIN Bénédicte	
0958370G	SABLIN Romane	
0918231C	SENAY Alexandre	
0233847G	SENECAL Claude	
1020295V	SIMON Tom	
0026270E	VIEL Anaïs	
	TOUTAIN Killian	 T.M.

Annexe 8 - Les pouvoirs

Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Carlier Aurélie demeurant à Sarcelles donne pouvoir à (nom, prénom) May Thierry pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Date et signature

27/05/2025



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) GRANDZ GEMANT Caroline demeurant à St Nicolas la Roche donne pouvoir à (nom, prénom) Grignon Sébastien pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Date et signature

16/05/2025

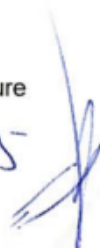


Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) EDET Cecile demeurant à Anglet ville donne pouvoir à (nom, prénom) MOULT Patrice pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Date et signature

26/05/2025



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Dauveteau -- Andree Lucie demeurant à Grandcamp donne pouvoir à (nom, prénom) Dauveteau Fabrice pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Date et signature

06/06/25



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Mahieu Cedric demeurant à Corneville donne pouvoir à (nom, prénom) Grippon Sylvain pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

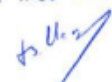
Date et signature

16/05/25 

Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) BELLENGER Hervé demeurant à Bouzeville donne pouvoir à (nom, prénom) Thierry Marie pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

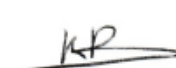
Date et signature

21 mai 2025


Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) ROGER Katelyne demeurant à 3 rue Hélène Boucher donne pouvoir à (nom, prénom) M. HARY Thierry pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

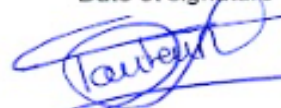
Date et signature

21.05.25 

Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Tautain Killian demeurant à S^tAntoine R. Est donne pouvoir à (nom, prénom) Mary Thierry pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du club CSG Tir à l'arc du **6 juin 2025** qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Date et signature

 22/05/25

Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Pollet HAXENCE demeurant à
..... donne pouvoir à (nom, prénom) SYLVAIN GRIPPON
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du
club CSG Tir à l'arc du 6 juin 2025 qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre
Dame de Gravenchon.

Date et signature



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Geyre Rodrigue demeurant à
..... TANCARVILLE donne pouvoir à (nom, prénom) Sablin Benedicte
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du
club CSG Tir à l'arc du 6 juin 2025 qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre
Dame de Gravenchon.

Date et signature

Rodrigue Geyre



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Pollet STEPHANE demeurant à
..... donne pouvoir à (nom, prénom) SYLVAIN GRIPPON
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du
club CSG Tir à l'arc du 6 juin 2025 qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre
Dame de Gravenchon.

Date et signature



Pouvoir

Je soussigné (nom, prénom) Lehenne Tiago (sobri. Alexia) demeurant à
..... gravenchon donne pouvoir à (nom, prénom) Thierry Mary
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du
club CSG Tir à l'arc du 6 juin 2025 qui se tiendra dans la salle du foyer des sports de Notre
Dame de Gravenchon.

Date et signature

26/05/25

